

MAGNETTE, Paul (dir.) *La constitution de l'Europe*. - Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, 201 p.

André Dumoulin

Volume 32, Number 4, 2001

Le projet des Amériques sept années plus tard

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704375ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704375ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dumoulin, A. (2001). Review of [MAGNETTE, Paul (dir.) *La constitution de l'Europe*. - Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, 201 p.] *Études internationales*, 32(4), 853–855. <https://doi.org/10.7202/704375ar>

acteur peut espérer gagner un « bout de pouvoir » dans un futur indéterminé. La satisfaction des citoyens à ce processus dépend bien sûr des évolutions de la démocratisation, selon le caractère effectif de celle-ci dans le cadre des jeux entre acteurs rationnels et égoïstes.

Le livre de Josep Colomer est intéressant. Il faut signaler surtout les excellentes présentations des processus de transition de la Russie et de la Pologne. Il constitue aussi parfois un exercice de style, étant entendu que la présentation des acteurs reste malgré tout très globale, certainement trop imprécise et trop « nationale » (mais peut-il en être différemment?). Il est souvent facile de « refaire l'histoire » avec les stratégies des acteurs, il est plus difficile de la « faire », étant entendu que les coalitions, les ententes ou les conflits ne naissent pas toujours des plus grands « voisinages » d'intérêt ou des plus grandes oppositions, mais parfois de considérations personnelles qui font avancer ou retarder l'histoire, parfois sans doute en modifier le cours.

Au total, un livre intéressant, qui évite les formalisations superflues et qui présente une lecture à la fois originale et claire de l'histoire récente de la transition en Europe.

Jacques FONTANEL

Faculté de droit  
Université Pierre Mendès France, Grenoble,  
France

### **La constitution de l'Europe.**

MAGNETTE, Paul (dir.). Bruxelles,  
Editions de l'Université de Bruxelles,  
2000, 201 p.

Ouvrage collectif très dense rédigé par des juristes communautaires, des philosophes, des politologues et des consti-

tutionnalistes, « La constitution de l'Europe » participe bel et bien du débat lancé par les Allemands et les Français sur le concept de « charte constitutionnelle européenne », qui pourrait être le socle des valeurs de l'Union en ce début de 3<sup>e</sup> millénaire. Structuré en deux parties – les fondements et les contenus – cet exercice ambitieux à haute valeur symbolique doit tenir compte de la méthode (Est-ce possible si l'Union n'est pas un État?), de l'auteur désigné (Qui la rédige?), de son contenu (addition d'apports anciens ou entièrement nouveau?), des influences extérieures (l'effet des apports nationaux) et de ses effets sur l'extérieur et les identités nationales.

Certes, l'idée constitutionnelle européenne n'est pas nouvelle, comme nous le montrent le projet constitutionnel de la CECA, les rapports Spinelli (1984) et Herman (1994) de la commission constitutionnelle du Parlement européen et les récentes déclarations du ministre allemand, Joska Fischer, et du président Chirac au printemps 2000.

Si les Européens choisissent certainement de clarifier, simplifier et légitimer une « constitution » qui est « déjà là » à travers les acquis historiques de l'intégration européenne, cette charte fondatrice restera évolutive et dynamique dans la mesure où l'Union européenne, elle-même, l'est et qu'elle « se greffe sur des dizaines de cultures constitutionnelles nationales ».

Toute la difficulté va tenir de la diversité persistante des positions nationales, de la culture politique nationale, de cultures civiques particulières. Mais les soutiens seront déjà présents. Qu'il s'agisse des apports de la Cour de Justice et de son ordre juridique, des initiatives du Parlement européen sur des projets de constitution ou des différents rapports

« des Sages », de l'esprit des lois communautaires faites de normes, de valeurs, de principes et d'habitudes. En d'autres termes, l'augmentation des fonds normatifs de l'Union européenne servira grandement à la mise en forme de cette « charte constitutionnelle ». Déjà, le système institutionnel communautaire repose sur un partage des tâches entre les institutions supranationales et les gouvernements; les premiers ayant un pouvoir d'initiative a priori, des moyens de contrôle a posteriori; les seconds disposant de moins de marge de manœuvre que par le passé et devant donc coopérer.

Mais la complexité reste de mise car le régime européen mêle « des traits du parlementarisme et un intergouvernementalisme persistant », parallèlement au constat « d'absence d'exécutif unifié et personnalisé ». À ce caractère hybride s'ajoutent l'ambivalence du concept de subsidiarité dont la portée juridique et la signification politique restent controversées, et la complexité paralysante du fonctionnement des coopérations renforcées.

En outre, les dilemmes sont posés à la fois dans le champ sémantique (les notions de Commission européenne, de directive et de citoyenneté s'imposent encore par rapport à celles de « gouvernement », de « loi », de « nationalité ») mais aussi politique. Le fait de fixer des éléments constitutionnels au sein de l'Union européenne ne va-t-il pas faire apparaître les désaccords auparavant atténués par la flexibilité et le flou artistique. Bref, ne plus satisfaire ni les communautaristes, ni les plus nationalistes, car on figerait les éléments trop tôt pour les uns, trop loin pour les autres. Comment dépasser ces tensions sinon en voulant séparer les dispositions fonda-

mentales des traités des autres dispositions générales, en faisant alors une constitution sans le dire. L'autre difficulté sera de passer des questions techniques communautaires au débat sur les notions de constitution au moment où l'on vit un processus d'élargissement.

De l'idée d'organiser un parlementarisme dualiste et bicaméral sur le modèle du Bundesrat, tout en examinant les différents modèles historiques et nationaux pouvant être empruntés (Lauvaux) aux limites de l'analogie entre Traité et constitution (Franck); des projets de constitutions dans l'histoire de la construction européenne (Louis) à la difficulté d'appliquer un concept de droit public interne au droit international (Ferry) par comparaison aux modèles de Locke, Hobbes, Hegel, Kant, Habermas et de Cours de Karlsruhe (Ferry), l'ouvrage collectif dirigé par Paul Magnette aborde les questions essentielles à ce défi. Transversalement aux analyses de Telo et de Lequesne sur le constitutionnalisme et les trois corbeilles, la seconde partie décrit, sous la plume de Fallon, Bribosia, Quermonne, Magnette, Dehousse et de la Serre, les différents chapitres possibles de la constitution européenne: préambules et principes, droits fondamentaux, processus de décision, principes démocratiques et de subsidiarité, coopérations renforcées.

Si on peut regretter l'absence de toute référence à l'utilisation des forces armées et des aspects sécurité dans le champ constitutionnel – seul Telo s'inquiète dans un paragraphe des risques d'une constitution basée sur la peur des dangers extérieurs – l'ouvrage « La constitution de l'Europe » est un remarquable outil de réflexion d'un débat « politico-philosophique » qui vient d'être lancé institutionnellement sur l'avenir et

le pourquoi de l'Union européenne, dans la foulée de l'après-Nice.

André DUMOULIN

Maître de conférence  
Université de Liège, Belgique

**L'Europe, l'État et la démocratie.  
Le Souverain apprivoisé.**

MAGNETTE, Paul. Bruxelles, Collection  
Etudes Européennes, Editions  
Complexe, 2000, 261 p.

Cet ouvrage remarquable par sa rigueur méthodologique et de lecture très agréable, nous pose devant la construction de l'Europe. Une construction qui en fait est différente de celle d'une fédération d'États ou d'une confédération. Il faut s'interroger alors sur les fondements de cette originalité, ce que fait l'auteur en reprenant les principaux thèmes qui ont façonné l'intégration européenne.

L'objectif de cet ouvrage, qui compte un avant-propos du Directeur de la Collection, Mario Telò, est alors de s'interroger sur le chemin parcouru par l'intégration politique européenne. À cet égard, l'auteur part de l'hypothèse que pour construire l'intégration européenne, l'Europe a dû « apprivoiser le souverain », « ... affermir les États en les privant des aspects les plus agressifs de leur souveraineté... ». Cette hypothèse sur le rapport souveraineté-intégration se rencontre aussi avec les problèmes liés de la légitimité et de la démocratie dans l'Union européenne. À cet égard il faut tenir compte, comme le signale Paul Magnoste, qu'apprivoiser le Souverain est d'une certaine manière dompter la volonté populaire, parce que dans les sociétés européennes le peuple est réputé souverain.

Dans l'introduction l'auteur pose les problèmes de l'intégration qui sont en fait ceux de la construction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. En prenant les débats qui ont perturbé l'Europe au début du processus d'intégration, l'auteur reprend l'idée selon laquelle l'histoire des choses est sue dès le commencement. En partant de ce contexte méthodologique, Paul Magnoste expose dans l'introduction les deux courants de pensée qui ont façonné l'Europe : dans le champ politique les « souverainistes » et ceux qui se réclament du « fédéralisme » ; dans les milieux académiques les tenants d'une Europe fédérale et les défenseurs d'une confédération d'États. En fait, l'originalité de l'ouvrage tient au fait qu'il analyse la construction européenne dès ses racines de l'histoire politique et de l'histoire des idées.

Dans les trois parties que comprend l'ouvrage – le moment fondateur, les grands équilibres et les tensions démocratiques – l'auteur s'interroge sur la capacité des trois forces qui ont façonné la construction européenne. Ces trois forces – la dynamique fonctionnelle et technocratique, le mouvement politique fédéraliste et l'intégration juridique – ont posé des limites, mais aussi des points d'équilibre. Ce sont ces équilibres qui sont mis en question par les contraintes issues du fonctionnement de l'Union des dernières années, que l'auteur analyse dans la dernière partie. L'analyse du temps présent avec les différentes mutations qui font le tournant de l'histoire, se trouve dans les dernières réflexions avec les défis posés sur ce chemin original de construction de l'Europe.

Lincoln BIZZOZERO

Faculté de Sciences Sociales  
Université de la République, Montevideo  
Uruguay